



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 23/2018

Vevey, le 25 juin 2018

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 13 septembre 2018**

Etude du concept de diffusion des séances du Conseil communal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Lors de sa séance du 7 décembre 2017, le Conseil communal a voté en faveur d'un amendement de la commission des finances visant à inscrire au budget 2018 le montant de Fr. 37'000.— pour la retransmission télévisée des séances du Conseil communal. Pour rappel, un montant de Fr. 72'900.— était inscrit au budget 2017.

Lors des débats, le Conseil communal a exprimé le vœu que la Municipalité étudie le système de retransmission des séances du Conseil communal et présente un concept global de communication. Il n'a toutefois n'a pas remis en cause la retransmission des séances en tant que telle. En effet, cette offre permet d'informer la population veveysanne de la teneur des débats menés par les représentants des différents partis politiques.

Pour rappel, la société veveysanne Mediaprofil capte et diffuse les séances du Conseil communal de Vevey sans interruption depuis 1999. Dans un premier temps, les séances étaient diffusées sur ICI-TV, puis à partir de 2009, sur Citoyenne TV (UPC Cablecom) et en streaming sur le site internet de la Ville.

Etude de la méthode de diffusion

Lors de la séance du 7 décembre 2017, les Conseillers communaux ont pointé du doigt une méthode de diffusion qui semble problématique. En effet, seuls les abonnés de la société UPC Cablecom peuvent accéder à la chaîne télévisée Citoyenne TV.

UPC Cablecom a été choisi comme partenaire par la Ville de Vevey car il s'agissait en 2009 du seul diffuseur intéressé à mettre en place une solution technique géolocalisée pour une audience aussi restreinte. Parallèlement, et afin d'assurer l'accès à l'information pour tous, y compris aux non-abonnés de UPC Cablecom, toutes les séances du Conseil communal sont accessibles en direct via le site internet de la Ville de Vevey. Un lien d'accès direct est également publié sur la page Facebook officielle de la Ville de Vevey.

En 2014, un contrat de 5 ans (échéance au 31 décembre 2019, renouvellement tacite par période de 12 mois) a été signé entre Mediaprofil et Cablecom pour la diffusion d'un signal vidéo continu avec du contenu politique veveysan actualisé chaque mois. La diffusion sur Cablecom est gratuite puisqu'il s'agit de contenu local d'intérêt public et sans but lucratif. Un contrat est également en cours avec l'Office Fédéral de la Communication (OFCOM) pour la diffusion. Ce dernier n'est pas limité dans le temps, mais en cas de cessation de la diffusion sur Citoyenne TV, une procédure de retrait devrait être initiée et prendrait plusieurs mois.

Diffusion sur les réseaux sociaux

Afin d'améliorer l'accès aux séances du Conseil communal au plus grand nombre, il serait techniquement possible, en plus d'une diffusion en direct sur le site internet de la Ville et sur UPC Cablecom, de diffuser les séances en direct sur la page Facebook officielle de la Ville de Vevey ou sur Youtube.

Après étude de ces deux possibilités, il apparaît qu'une diffusion en direct sur Facebook est compliquée. En effet, la préparation technique nécessaire revient à environ deux heures de travail avant chaque séance du Conseil pour la préparation et les tests. Par ailleurs, un modérateur devrait surveiller les commentaires afin d'éviter d'éventuels débordements puisqu'il n'est pas possible de désactiver les commentaires sur cette plateforme. Cela impliquerait une trentaine d'heures de modération par année, plus une vingtaine d'heures de préparation, pour l'office de communication de la Ville de Vevey.

Ainsi, il est proposé de diffuser les séances du Conseil communal en direct sur Youtube. L'intégration de la vidéo en direct est beaucoup plus aisée et peut être prise en charge par Mediaprofil sans coût supplémentaire. Par ailleurs, les commentaires peuvent être désactivés et un modérateur n'est donc plus nécessaire. La diffusion du Conseil communal en direct sur Youtube permet ainsi de s'assurer que tout le monde puisse avoir accès à cette information et non pas uniquement les clients de Cablecom. Le lien pour le direct de la vidéo sera publié avant chaque Conseil sur le site internet et la page Facebook officielle de la Ville de Vevey afin de garantir une diffusion de l'information aussi large que possible.

Etude des éléments techniques

Dans un souci d'économie, différentes méthodes ont été étudiées afin de filmer les séances du Conseil communal. Un système avec des caméras fixes et automatiques, comme dans la salle du Grand Conseil à Lausanne, a notamment été envisagé. En effet, ce système permettrait de ne pas recourir aux services d'une entreprise externe comme Mediaprofil et de filmer les séances du Conseil communal avec des ressources internes. Toutefois, cette solution a été rapidement abandonnée pour les raisons suivantes :

- Le matériel nécessaire est cher et devient rapidement obsolète.
- Un régisseur reste nécessaire pour assurer l'alternance des caméras notamment. Cela impliquerait l'engagement d'une personne supplémentaire pour cette tâche, le service informatique étant déjà surchargé et ne disposant pas des ressources humaines nécessaires.
- La qualité de réalisation serait bien moindre qu'actuellement.

- La collaboration avec Mediaprofil permet de maintenir un partenariat qui a presque 20 ans. C'est également un message fort pour le maintien de l'emploi à Vevey, plutôt que d'aller vers une automatisation généralisée.

Etude des éléments financiers

Jusqu'à la fin de l'année 2017, la retransmission du Conseil communal était précédée par un magazine qui traitait d'une thématique particulière et de l'ordre du jour en infographie. La retransmission et la diffusion des 10 séances du Conseil communal impliquaient une enveloppe financière de Fr. 72'900.—.

Au vu des remarques soulevées en commission des finances, et comme indiqué dans la communication N° 03/2018 au Conseil communal du 1^{er} février 2018, Mediaprofil a soumis à la Municipalité une offre allégée, impliquant la suppression du magazine et de l'ordre du jour en infographie. Par ailleurs, Mediaprofil a proposé, toujours dans un souci d'économies, de maintenir les 3 caméras utilisées pour filmer jusqu'alors les séances, mais avec seulement deux cameramen au lieu de trois. La troisième caméra devient, de ce fait, fixe. Avec ces adaptations, le budget pour l'année 2018 se présente comme suit :

Captation audiovisuelle	Fr. 30'000.—
Diffusion en livestreaming sur le web	Fr. 15'000.—
Diffusion sur Citoyenne TV	Fr. 5'000.—
Coordination avec Cablecom et l'OFCOM	Offert
Frais de déplacements et repas	Offert
Sous-total	Fr. 50'000.—
TVA (7.7%)	Fr. 3'850.—
Total TTC	Fr. 53'850.—

Il est à relever que cette offre est extrêmement avantageuse pour la Ville de Vevey. A cet égard, et afin d'éviter une incertitude au moment du vote sur le budget pour Mediaprofil, cette offre doit être validée pour un mandat minimum de deux ans.

Avec un budget 2018 de Fr. 37'000.—, la diffusion des 10 séances annuelles du Conseil communal implique une dépense supplémentaire de Fr. 16'850.— non prévue dans le budget 2018. La demande de crédit supplémentaire sera incluse dans le préavis de la prochaine série des crédits supplémentaires. Pour les années à venir, et au minimum pour 2019, le budget annuel devra se monter à Fr. 53'850.— afin d'assurer la retransmission des dix séances du Conseil communal.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 25 juin 2018.

Au nom de la Municipalité
la Syndique

  
Elina Leimgruber Pascale Bacher